



## Bulletin d'information



CULTURES EN SERRES  
No 08 – 24 mai 2012

### MILDIU DU BASILIC DE SERRE ET DE CHAMP : NOUVELLES HOMOLOGATIONS DE FONGICIDES

Depuis les dernières semaines, de nombreuses entreprises de serre produisant du basilic ont eu des infestations de mildiou (*Peronospora spp.*) causant des pertes économiques. L'ARLA a accordé une homologation d'urgence pour les fongicides REVUS et CONFINE en application foliaire pour la répression du mildiou sur le basilic de serre et de champ. Cette homologation est valide jusqu'au 31 décembre 2012 pour le Québec, l'Ontario et l'Alberta.

Voyons les propriétés et l'usage de ces nouveaux fongicides :

#### REVUS (mandipropamide)

Le REVUS est un produit de la compagnie Syngenta. Il fait partie du groupe 40 de résistance. En application foliaire, il est un produit systémique qui se fixe rapidement au niveau de la cuticule cireuse des feuilles, puis il se diffuse dans les tissus foliaires grâce à ses propriétés translaminaires. Il inhibe la germination des spores et la croissance mycélienne assurant une efficacité préventive et une activité curative (arrête une infection en cours) sur les premiers stades de développement du mildiou.

La dose d'application est de 584 ml de produit par hectare en utilisant un volume de pulvérisation variant de 95 à 280 litres par hectare. Il ne faut pas effectuer plus de 4 traitements par cycle de culture en serre et 4 traitements par année au champ. Il faut respecter un délai d'au moins 7 jours entre les applications et ne pas faire des applications consécutives de REVUS. Il est important d'alterner avec le fongicide CONFINE pour éviter le développement de la résistance.

Selon l'étiquette du produit, les traitements doivent débuter avant le développement de la maladie. Le délai avant la récolte est de 1 jour et celui de la réentrée au champ est de 12 heures.



## **CONFINE (sels monopotassiques de dipotassiques de l'acide phosphoreux 45,8 %)**

Le CONFINE est un produit de la compagnie Winfield Solutions LLC. Il fait partie du groupe 33 de résistance. En application foliaire, il est un produit systémique qui arrête la croissance et la sporulation du pathogène. De plus, il permet de renforcer le système de défense naturelle de la plante.

La dose d'application est de 3 à 7 litres de produit par hectare dans au moins 100 litres d'eau à l'hectare. Il faut faire un maximum de 5 applications de fongicide CONFINE par année en pulvérisation foliaire sur le basilic de champ et de serre. Il faut attendre au moins 3 jours entre les applications. Pour assurer une bonne couverture des plants par le produit, il est nécessaire de bien mouiller le feuillage, tout en évitant le ruissellement.

Selon l'étiquette du produit, il faut commencer les applications dès que les conditions sont favorables à la maladie. L'intervalle avant la récolte est de 1 jour.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter les étiquettes de ces deux produits. Les renseignements contenus dans ce bulletin d'information ne remplacent pas l'étiquette du fabricant.

### Collaboration :

Luc Urbain, coordonnateur provincial pour les pesticides à usages limités

ANDRÉ CARRIER, agronome  
Avertisseur – légumes de serre  
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ  
675, route Cameron – bur. 100  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Tél. : 418 386-8116, poste 1517 – Téléc. : 418 386-8345  
Courriel : [andre.carrier@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:andre.carrier@mapaq.gouv.qc.ca)

MICHEL SENÉCAL, agronome  
Avertisseur – floriculture en serre  
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière,  
secteur Lanaudière, MAPAQ  
867, boulevard de l'Ange-Gardien – 1<sup>er</sup> étage – bur. 1.01  
L'Assomption (Québec) J5W 4M9  
Tél. : 450 589-5781, poste 5033 – Téléc. : 450 589-7812  
Courriel : [michel.senecal@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:michel.senecal@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 08 – cultures en serres – 24 mai 2012**

